

**Séance
extraordinaire
2024-09-16ss1**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 16 septembre 2024 à 20 h 00, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation selon le délai et les moyens autorisés pour la transmission de ce dernier. Comme tous les membres du Conseil sont présents, des sujets ont été ajoutés tel que permis par la loi. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Rejet de l'ensemble des soumissions pour la collecte et le transport des matières non recyclables, compostables, résidus verts et encombrants;
5. Période de questions verbales ou écrites;
6. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M. Gaétan Bélanger, siège # 4
M^{me} Christine Talbot, siège # 5
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

2024-09-01ss1

Adoption de
l'ordre jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2024-09-02ss1

Rejet de l'ensemble
des soumissions
collecte/transport
matières non
recyclables,
compostables,
résidus verts et
encombrants

4. Rejet de l'ensemble des soumissions pour la collecte et le transport des matières non recyclables, compostables, résidus verts et encombrants

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a procédé le 9 juillet dernier à un appel d'offres public commun avec les Municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE

toutes les Municipalités avaient mandaté M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et greffière-trésorière de Cap-Saint-Ignace, pour procéder à l'appel d'offres commun;

CONSIDÉRANT QUE

cet appel d'offres commun concernait la collecte et le transport des matières

résiduelles non recyclables, compostables, résidus verts et encombrants pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 avec deux années optionnelles pour 2030 et 2031;

CONSIDÉRANT QUE le 21 août 2024, deux soumissions ont été ouvertes, soit :

Entrepreneur	Montant avec taxes
Les Concassés du Cap inc.	2 997 278,25 \$
Service Ricova inc.	4 320 254,22 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont beaucoup plus élevées que le contrat antérieur et les estimations préliminaires;

CONSIDÉRANT QUE pour certaines Municipalités, les augmentations étaient significatives;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des Municipalités doivent toutes être favorables à octroyer le contrat puisque c'est un appel d'offres commun;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités jugent préférables de rejeter l'ensemble des soumissions;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace rejette l'ensemble des soumissions reçues qui ont été ouvertes le 21 août 2024 dans le cadre de l'appel d'offres commun pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables, compostables, résidus verts et encombrants pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 avec deux années optionnelles pour 2030 et 2031.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Sophie Boucher, soit autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres pour l'exécution de ce contrat comprenant toutefois certaines modifications et uniquement pour la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre du présent appel d'offres et aux autres Municipalités concernées par l'appel d'offres commun initial.

Période de questions écrites et verbales **5.**

Période de questions écrites et verbales

M^{me} la maire demande à M^{me} Boucher si le Conseil a reçu des questions écrites ou verbales. Cette dernière répond que non.

2024-09-03ss1

6. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 heures 03.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire